

SÉANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Vuillafans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

N° 22/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mars 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2019,

Objet de la délibération :

NAUTILOUE : Choix d'un mode de gestion pour l'ELT

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	80

Résultat du vote

- Pour :	78
- Contre :	
- Abstention :	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190320-22-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2019

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Debois Jean-Pierre à M. Maire Pierre, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Petitot Marie-Jeanne à Mme Calvi Virginie, M. Danguy Alain à Mme Kowal-Bondy Nathalie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)s Mmes Berger Danièle, Faillenet Bernadette & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bole Léon, Chatelain Claude & Bonnefoi Frédéric

Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Gérard Quété, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Bureau d'études a proposé différents scénarii possibles de mode de gestion pour l'ELT (Espace Ludique et Touristique).

M. Bouquet rappelle que l'ELT est composé de Nautiloue, de l'espace d'animation et du camping de la roche d'Ully.

L'AMO préconise en termes de mode de gestion les scénarii n°4 ou n° 5. La commission 3 et la commission DSP se sont prononcées sur le scénario 5 qui est proposé au conseil communautaire.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, deux abstentions (Ms. Pierre Daudey et Pierre Dard) :

- valide le choix du scénario n° 5, à savoir : gestion en régie pour Nautiloue, gestion en régie avec ouverture à d'autres partenaires publics pour gestion de l'espace d'animation et engager la rédaction d'un cahier des charges et de la procédure de renouvellement d'une concession pour la gestion du camping de la Roche d'Ully,
- autorise le président à effectuer les démarches nécessaires à sa réalisation.

Fait et délibéré en séance, le 20.03.19

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bantide
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président